

27  
num. at. del' aut. aut.  
R. J.

813

R. JAMESON

TROUVAILLE DE VOURLA  
MONNAIES GRECQUES

DES VI<sup>e</sup> ET V<sup>e</sup> SIÈCLES AVANT J.-C.

EXTRAIT DE LA REVUE NUMISMATIQUE, 1911, p. 60.



PARIS  
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT  
4, RUE DE LOUVOIS, 4

1911

R. JAM SON

---

# TROUVAILLE DE VOURLA

## MONNAIES GRECQUES

DES VI<sup>e</sup> ET V<sup>e</sup> S. LES AVANT J.-C.

---

EXTRAIT DE LA REVUE NISMATIQUE, 1911, p. 60.

---

PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT  
4, RUE DE LOUVOIS, 4

911

MAISON DE LA FORTUNE

MAISON DE LA FORTUNE

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

---

## TROUVAILLE DE VOURLA

MONNAIES GRECQUES DES VI<sup>e</sup> ET V<sup>e</sup> SIÈCLES

Pl. I et II.

---

Il y a quelques mois on a mis au jour, aux environs de Vouurla, sur l'emplacement de Clazomène, une trouvaille de 38 pièces, accompagnées d'un petit vase en terre cuite unie, très cassé, et qui avait dû contenir le lot.

Voici la description de ces monnaies, qui figurent aux planches annexées ainsi que le vase, reproduit en grandeur naturelle :

1. Sphinx assis à droite.

R. Carré creux à surface irrégulière. — Él., 14 gr. 02.

2. Coq debout à droite. Au-dessus, une palmette à cinq feuilles. Grènetis.

R. Carré creux partagé par un croisillon en quatre carrés. — Él., 14 gr. 10.

3. Laie marchant à droite.

R. Carré creux partagé par un croisillon en quatre carrés. — Él., 14 gr.

4. Tête de Pallas à droite, coiffée d'un casque athénien sans aigrette orné d'une aile et d'une palmette, les cheveux indiqués en pointillé à gros grains.

R. Carré creux partagé en quatre carrés sans croisillon visible. — Él., 14 gr. 08.

On remarquera la forme particulière de l'aile qui orne le casque et qui rappelle celle du sanglier ailé des didrachmes de Clazomène et celle du sphinx de certains statères d'électrum de Chios. Cette pièce est unique.

5. Cheval bondissant à gauche. Entre ses pieds, un fleuron. Grènetis.

℞. Carré creux partagé par un croisillon en quatre carrés. — Él., 14 gr. 04.

6 à 26. Tête et cou de taureau à droite.

℞. Carré creux partagé en quatre carrés irréguliers. — Él., 2 gr. 31 à 2 gr. 36.

Toutes ces hectés paraissent être du même coin de droit. Par contre, les revers, autant qu'on en peut juger, sont de deux ou trois coins différents. Elles sont inédites.

27 à 38. Protomé de sanglier ailé à droite.

℞. Carré creux partagé en quatre carrés irréguliers. ℞. 6 gr. 50 à 6 gr. 70.

Nous avons trois coins de droit et quatre ou cinq de revers.

Des pièces d'argent il n'y a rien à dire, si ce n'est qu'elles sont presque toutes de très bon style et d'excellente conservation et que cependant le poids en est plus faible que d'usage. Le type en est loin d'être rare et l'emplacement de la trouvaille en confirme l'attribution à Clazomène.

Les pièces d'électrum font partie d'un monnayage déjà discuté à diverses reprises par les numismates les plus compétents. On en connaissait à ce jour une trentaine de spécimens environ se répartissant en huit types principaux, sans tenir compte des variétés. La présente trouvaille nous donne deux monnaies nouvelles, le statère à la tête de Pallas et l'hecté à la tête de taureau. Les quatre types qui ne sont pas représentés ici sont :

Un aigle debout regardant en arrière (Babelon, *Traité*, 2<sup>e</sup> partie, t. I, n<sup>os</sup> 348 à 351).

Une protomé de sanglier ailé à droite (Babelon, *Traité*, 2<sup>e</sup> partie, t. I, n<sup>os</sup> 352 et 353).

Une protomé de taureau à droite regardant en arrière (Babelon, *Traité*, 2<sup>e</sup> partie, t. I, n<sup>os</sup> 341 et 342).

Une protomé de Pégase à gauche (Babelon, *Traité*, 2<sup>e</sup> partie, t. I, n<sup>os</sup> 329 et 330).

Les carrés creux, d'apparence très semblable, présentent un croisillon nettement visible. Seuls font exception le statère au sphinx, où le carré est plus petit et plus profond, sans croisillon, et le statère à la tête de Pallas, où le carré est de dimension normale, mais également sans croisillon; d'ailleurs, les coins étant fréquemment cassés, ainsi qu'en témoigne la surface très inégale du carré, l'absence de croisillon peut n'être qu'accidentelle. Toutes ces pièces sont taillées suivant un étalon qui comporte un statère de 14 gr. 16, une hecté de 2 gr. 36 et les divisions habituelles de l'hecté. C'est l'ancien étalon milésien, légèrement réduit. Tant d'archéologues éminents se sont occupés de ce monnayage qu'il peut paraître présomptueux de revenir sur la question. Cependant les divergences qui les séparent permettent de la considérer comme encore ouverte et le fait même de la réunion de six exemplaires différents dans une même trouvaille peut nous fournir des arguments nouveaux.

On est tout d'abord frappé par l'évidente homogénéité de cet ensemble: même poids, même couleur très pâle du métal, même carré creux, même apparence générale de fabrication. Aussi l'hypothèse de l'émission par un atelier unique s'est-elle présentée tout naturellement à l'esprit<sup>1</sup>. Or on ne pouvait guère ne pas attribuer à Chios le statère au sphinx, type constant de l'île depuis le vi<sup>e</sup> siècle jusque sous la domination des empereurs romains. Il était donc

1. B. Head, *Num. Chr.*, 1887, p. 281.

logique de faire un pas de plus et d'attribuer tout ce monnayage à Chios<sup>1</sup>. La variété des types n'était pas un obstacle insurmontable, témoins les statères d'électrum de Cyzique. Cependant, quelque séduisante que soit à première vue cette théorie, elle ne laisse pas que d'encourir de sérieuses objections. D'abord, si nous comparons notre série avec celle des cyzicènes, nous observons aussitôt une notable différence : ici, une variété inouïe de coins paraissant changer tous les ans, et une fantaisie d'imagination qui nous promène à travers tous les mythes du Panthéon hellénique : là, au contraire, un nombre relativement limité de sujets ayant tous le caractère précis et concret d'emblèmes héraldiques d'États, à telles enseignes qu'on peut, nous le verrons plus loin, désigner, sans trop d'in vraisemblance, un atelier pour chacun. En outre, on serait surpris qu'un État, frappant un monnayage aussi impersonnel, n'eût pas au moins adopté un symbole accessoire constant, tel que le thon de Cyzique ou le phoque de Phocée. D'autre part, l'un des statères à la protomé de taureau, qui reproduisent, à une variante près, un type usuel de Samos, a été trouvé à Samos même<sup>2</sup> ; il serait donc bien arbitraire de le classer à Chios. Enfin, pour en revenir à notre trouvaille, ne serait-il pas étrange qu'un trésor enfoui à Clazomène ait pu, en dehors de didrachmes de la ville même, se composer exclusivement de monnaies de Chios ?

Pour expliquer l'indiscutable unité de ce monnayage, on a aussi proposé l'hypothèse d'une union monétaire<sup>3</sup>. On sait que ce genre de conventions était fréquent dans l'antiquité grecque ; un traité conclu à cet effet entre Mytilène et Phocée nous a même été conservé. Les États contractants

1. Six, *Num. Chr.*, 1890, p. 218.

2. P. Gardner, *Types of Greek coins*, p. 97.

3. Babelon, *Traité*, 2<sup>e</sup> partie, t. I, p. 198.

conservaient leurs types particuliers, mais s'engageaient, pour faciliter leurs échanges commerciaux, à frapper des espèces de même poids et de même aloi, ayant cours chez tous les adhérents. Cette théorie, qui tient compte d'une manière bien plus satisfaisante des particularités du monnayage qui nous occupe, n'est cependant pas à l'abri de toute critique. Avant d'en aborder la discussion, essayons d'établir un classement plausible.

*Sphinx.* Nous avons vu plus haut les raisons qui font de l'attribution à Chios une quasi-certitude.

*Protomé de taureau.* La position de la tête de l'animal peut nous faire hésiter à donner cette pièce à Samos; cependant le fait qu'un des exemplaires a été trouvé à Samos même tend à lever nos doutes. Les hectés de la trouvaille sont sans doute les divisions de ce statère.

*Protomé de Pégase.* C'est, avec la couronne de vigne en moins, le type constant des statères d'électrum de Lampsaque, mais le poids et le carré creux tranchent nettement et se rattachent à notre monnayage. Nous aurions donc ici l'exemple d'un État modifiant son étalon pour se conformer à une convention conclue avec d'autres États.

*Aigle.* Nous trouvons cet emblème sur les espèces d'Abydos; la particularité de la tête tournée en arrière s'observe sur un bronze de la fin du iv<sup>e</sup> siècle qui porte la légende **ABY**<sup>1</sup>. On la retrouve aussi sur une pièce de Cymé<sup>2</sup>.

*Protomé de sanglier ailé.* L'atelier de Clazomène paraît tout indiqué, le type étant identique à celui des didrachmes et des drachmes archaïques de cette ville.

*Laie.* Le sanglier se retrouve fréquemment sur les monnaies de Lesbos, soit entier, soit sous la forme de deux hures affrontées. On peut donc, bien que le type de la laie

1. Babelon, *Traité*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, n° 2473.

2. Babelon, *Traité*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, n° 2059.

soit nouveau, le classer à Lesbos, avec une certaine vraisemblance.

*Cheval.* C'est l'atelier de Cymé qui paraît convenir le mieux, le cheval en liberté ayant figuré sur les monnaies de cette ville jusqu'à l'époque romaine.

*Coq.* C'est l'emblème caractéristique de Dardanos<sup>1</sup>, ainsi qu'en témoignent les pièces d'argent postérieures, portant la légende ΔΑΡΔΑΝ.

*Tête de Pallas.* Nous verrons plus loin qu'une attribution plausible peut être proposée pour ce beau statère.

Si l'on adopte ce classement, on est frappé de la composition quelque peu incohérente de l'union monétaire envisagée. En général un contrat de ce genre implique des États, ou très rapprochés et gravitant dans le même orbite, ou liés entre eux par la situation de colonies d'une métropole commune. Tel ne paraît pas être le cas ici; notre union comprend des États disséminés sur toute la côte depuis Lampsaque jusqu'à Samos et dont plusieurs étaient séparés par d'anciennes rivalités. L'existence d'une communauté d'intérêts commerciaux assez étroite pour grouper des éléments aussi hétéroclites paraît donc bien problématique et comme, par contre, la réalité de ce groupement semble à peu près démontrée, il reste à chercher si quelque nécessité plus pressante n'aurait pu en être la cause déterminante. Or la numismatique de l'Asie Mineure nous fournit un ensemble qui se rapproche, à certains égards, de celui que nous étudions. C'est la série qui présente, au droit, la légende ΣΥΝ et le type de l'Héraclès enfant étranglant les serpents, et, au revers, les emblèmes de sept villes réparties sur la côte, depuis Byzance jusqu'à Rhodes. Le style des pièces, qui en fixe la date vers le début du iv<sup>e</sup> siècle, et la légende, ont suggéré l'idée d'une symmachie anti-spartiate,

1. Pollux, IX, 82.

consécutives à la bataille navale de Cnide <sup>1</sup>. L'analogie entre cette union monétaire et celle dont nous nous occupons nous conduit à penser que cette dernière a été également le corollaire d'une symmachie. Il est dès lors bien tentant de préciser davantage et de rattacher notre série à l'alliance qui, au commencement du v<sup>e</sup> siècle, groupa un grand nombre de colonies grecques d'Asie Mineure en un effort désespéré pour secouer le joug de la Perse et reconquérir leur indépendance. Hérodote nous donne un récit détaillé de cette grande insurrection, qui débuta sous l'impulsion d'Aristagoras de Milet en 498 et se termina par la défaite navale de Ladé en 494. Or, si l'on dresse la liste des États qu'il signale comme y ayant joué un rôle, on a Milet, Dardanos, Abydos, Lampsaque, Cios, Clazomène, Cymé, Priène, Myonte, Téos, Chios, Erythrées, Phocée, Lesbos et Samos, et il est à remarquer que les huit États que nous avons indiqués comme émetteurs probables de notre monnayage figurent tous sur cette liste. Peut-être même pourrions-nous en ajouter un neuvième; la tête de Pallas conviendrait en effet à Priène qui prit part à la lutte et envoya douze vaisseaux à Ladé. Nous savons que cette ville possédait un sanctuaire célèbre et un xoanon très-vénéré de la déesse. Parmi les villes qui fournirent un contingent important à la flotte alliée, la seule qui ne soit pas représentée est Milet et il faut reconnaître que notre théorie reposerait sur une base singulièrement plus solide le jour où quelque nouvelle trouvaille nous aurait fourni des monnaies appartenant au même système et pouvant être attribuées à l'État qui joua un rôle prépondérant dans l'organisation et la direction de la campagne. Ceci dit, au point de vue numismatique, la thèse que nous venons d'exposer est parfaitement défendable

1. Waddington, *Mél. de Num.*, 2<sup>e</sup> s<sup>e</sup>, 1867, p. 10. — Babelon, *Traité*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 986.

et l'existence du monnayage de symmachie que nous avons cité ci-dessus plaide en sa faveur. Au point de vue historique, elle nous paraît également très acceptable. La grande insurrection mit en mouvement des forces importantes et dut nécessiter une abondante émission de numéraire pour la solde des troupes et des équipages; aussi peut-on y trouver plus de raisons encore pour un monnayage confédéral que dans la symmachie anti-spartiate dont l'existence nous est démontrée par les monnaies, mais dont l'histoire ne nous avait conservé aucune trace. L'impitoyable répression qui suivit la destruction de la flotte alliée expliquerait la rareté de ces pièces. Les Perses durent en effet poursuivre systématiquement la démonétisation de ces espèces insurrectionnelles.

Examinons maintenant deux objections qu'on peut nous opposer. La première, qui viserait aussi bien l'union monétaire purement commerciale, est basée sur l'apparence sensiblement plus archaïque de certains statères d'électrum de Chios, qui cependant ne peuvent être séparés des autres pièces de notre série, étant donné qu'ils ont le même poids, sont de même aloi, et qu'un exemplaire figure parmi le lot trouvé à Vourla. Pour expliquer cette anomalie, on peut admettre que Chios, qui, par le nombre des navires qu'elle avait à Ladé, nous apparaît comme le principal collaborateur de Milet dans la révolte, a fait adopter par la symmachie son propre étalon (dérivé de l'étalon milésien) et son propre titre d'électrum. Il n'y aurait alors rien d'étonnant à ce que son ancien monnayage ait pu continuer à avoir cours parmi les nouvelles espèces confédérales qui étaient de même valeur intrinsèque. Remarquons d'ailleurs que même le carré creux de notre système monétaire semble avoir été emprunté à Chios; il se retrouve en effet sur d'autres statères d'électrum de cette île, qui se classent à une époque

intermédiaire, si l'on en juge par le sphinx <sup>1</sup>. La seconde objection, qui vise spécialement l'alliance en question, repose sur le style de la plupart de ces pièces, qui les ferait classer plus près du milieu que du début du v<sup>e</sup> siècle. La tête de Pallas, en particulier, nous donne l'impression d'un archaïsme plutôt voulu que réel. Sans vouloir contester la valeur de cet argument, qu'il nous soit seulement permis de faire remarquer combien délicate est l'appréciation des dates, lorsqu'il s'agit de représentations d'animaux. Même en ce qui concerne la tête de Pallas, l'objection ne nous semble pas sans réplique. En effet, si nous acceptons l'attribution et la date proposées ci-dessus, nous devons admettre que le graveur du coin a pris pour modèle le très ancien xoanon qu'on vénérât dans le temple de Priène et dont le style différait profondément de celui de son temps. Son œuvre devait donc porter la trace de l'effort d'adaptation qu'exigeait cette tâche. De là sans doute ce caractère un peu hybride qui apparente notre pièce aux œuvres archaïstiques créées, dans les mêmes conditions, à une époque postérieure. Ce serait, si l'on ose s'exprimer ainsi, le style archaïstique d'une époque encore archaïque.

Nous soumettons, sans aucun parti pris, notre hypothèse à l'appréciation des archéologues. Mais, quel que soit leur jugement, nous estimons que, lorsqu'un problème est encore controversé, il peut toujours être utile d'en indiquer une solution inédite, en attendant que de nouvelles données permettent d'atteindre à la certitude.

R. JAMESON.

1. Cat. *Vente Hirsch*, XXIX, n° 701.



El  
2



El  
1



El  
3



El  
4



El  
5



El  
6



El  
7



El  
8



El  
9



El  
10



El  
11



El  
12



El  
13



El  
14



El  
15



El  
16



El  
17



El  
18



El  
19



El  
20



El  
21



El  
22



El  
23



El  
24



El  
25



El  
26



Phototypie Berthoud, Paris

TROUVAILLE DE VOURLA



R 32



R 33



Phototypie Berthaud, Paris.

TROUVAILLE DE VOURLA